

17.—Répartition proportionnelle de la population (par 1,000 âmes) entre différents groupes d'âges, dans les provinces en 1921 et dans la Puissance en 1911 et 1921.

Provinces.	0-9 ans.	10-19 ans.	20-24 ans.	45-69 ans.	70 ans et plus.	Âge inconnu.
Ile du Prince-Edouard.....	218-83	204-31	312-33	203-79	60-24	0-50
Nouvelle-Ecosse.....	229-58	208-32	331-50	182-53	47-26	0-81
Nouveau-Brunswick.....	247-07	213-41	327-19	172-58	38-53	1-22
Québec.....	264-22	219-26	335-09	150-52	27-08	3-83
Ontario.....	207-66	180-66	377-44	197-82	34-87	1-55
Manitoba.....	258-99	197-44	379-89	145-82	16-87	0-99
Saskatchewan.....	289-93	190-67	382-89	123-82	11-65	1-04
Alberta.....	262-36	183-38	400-39	141-18	11-70	0-99
Colombie Britannique.....	198-31	158-07	424-57	198-89	18-42	1-74
Moyenne pour le Canada, 1921¹	239-68	195-14	365-27	169-38	28-11	2-42
Moyenne pour le Canada, 1911¹	231-83	191-59	385-35	158-03	28-12	5-09

¹Les données statistiques pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest n'entrent pas dans ce tableau mais sont comprises dans la population totale du Canada.

6.—Origine raciale.²

A l'exception de celui de 1891, les six recensements du Canada, effectués depuis la Confédération, ont recherché l'origine raciale de la population. L'objet de cette investigation est de savoir de quelle souche ethnique dérive la population canadienne, principalement les immigrants les plus récents. Les énumérateurs ne se contentent pas de la réponse "origine canadienne," faite à cette question, car elle ne suffit pas pour établir la distinction entre les races. Cette modalité du recensement a été blâmée par certains, les critiques exprimées étant de deux ordres différents: (a) il existe des Canadiens dont plusieurs générations d'ancêtres ont toujours résidé au pays: ceux-ci peuvent ne pas connaître leur origine raciale ou bien elle peut être extrêmement compliquée; (b) cette pratique tend à perpétuer des distinctions de race qu'il vaudrait mieux faire disparaître. En réponse à ces critiques il est utile de considérer: (a) que les Canadiens descendant d'une famille depuis longtemps fixée au pays sont dénombrés et différenciés précisément au moyen de la question relative au lieu de naissance de leurs parents; (b) que nonobstant l'évidente utilité de la fusion des races, certains phénomènes ethniques doivent être nécessairement connus, analysés et commentés; par exemple, 295 enfants de pères Chinois et 618 de pères Japonais sont nés au Canada (dans les huit provinces autres que Québec) en 1921. De plus, le fait que la Constitution du Canada est basée sur la présence de deux races différentes fait naître le désir d'une mensuration de ces facteurs; tout récemment nous avons vu que la colonie française originaire, qui était de 75,000 âmes lors de la conquête, se dénombre aujourd'hui par plus de 3,000,000 d'âmes; des mensurations de cette sorte seraient impossibles si la réponse "canadienne" au lieu de "française" était acceptée comme indication d'origine raciale et, cependant, si les descendants des anciens colons Français ne sont pas des Canadiens, personne ne l'est; (c) finalement, l'origine raciale est un important sujet d'étude dans un pays "neuf" comme le Canada à un point de vue scientifique, c'est-à-dire pour faciliter l'étude de l'ethnologie, de la criminologie, et d'une manière générale, des sciences sociologiques et biométriques.

S'il était permis de répondre "canadienne" à la question d'origine raciale, cela créerait une confusion et ne permettrait pas de tirer du recensement toutes

²Pour plus amples détails sur les origines raciales, voir le vol. I du recensement de 1921, (pages 351-565), publié par le Bureau Fédéral de la Statistique.